

## Sommaire

PARTIE I : EXPOSE DES MOTIFS .....	2
A.    La situation de la crise dans les zones anglophone du Nord-Ouest et Sud-Ouest :.....	3
B.    Situation générale, Conflits Armés et autres Crises socio-politiques :.....	5
1.    Situation : Restriction de l'espace civique par le gouvernement et les groupes armés	5
2.    Conflits armés .....	5
3.    Crises sociopolitiques .....	5
PROPOSITIONS CONCRETES DU REDHAC .....	9
PARTIE II : POURPARLERS POUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU ENTRE LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS & LES 'SEPARATISTES' ANGLOPHONES DU NORD-OUEST ET SUD-OUEST DU CAMEROUN .....	9
A.    Les Préalables .....	9
B.    Le contenu de l'Accord .....	9
PARTIE III : LES ETAPES DE LA COMMISSION VERITE-JUSTICE-RECONCILIATION .....	10
Etape 1 : Élaboration et adoption d'un Mémorandum Consensuel, campagne de plaidoyer au niveau national, régional et international pour la tenue effective de la CVJR avant la tenue des élections.....	10
a)    La Mise en place d'un groupe de travail.....	10
b)    Le Contenu du mémorandum : .....	10
c)    Récits historiques basés sur l'enseignement de l'Histoire .....	12
d)    Conclusions et recommandations .....	12
Etape 2 : Mise en place d'un comité d'experts bénévoles pour la relecture du Draft 0 ;....	13
Etape 3 : consultations nationales à nouveau pour les observations finales des communautés ;.....	13
Etape 4 : Réunion du Groupe de travail pour consolidation du document ; .....	13
Etape 5 : Dépôt auprès des autorités administratives, religieuses, traditionnelles pour information et observations finales ; .....	13
Etape 7 : Lecture finale par le comité de relecture, traduction en anglais, Pidgin Fulfulde, haoussa, et autres langues locales qui seront identifiées et édition : .....	13
Etape 8 : Mise en place d'un comité restreint et un agenda pour le plaidoyer ;.....	13
Etape 9 : Vaste campagne de vulgarisation et sensibilisation du mémorandum.....	13
PARTIE IV : LA CONVOCATION DE LA COMMISSION VERITE JUSTICE ET RECONCILIATION .....	14
Etape I : Mise en place d'une pré-équipe qui identifie les parties prenantes à ces assises ..	14
Etape II : Convocation de la Commission.....	14
Etape III : Comprendre, Pardonner, Sanctionner et Réconcilier .....	15
1.    Libération de la parole : Comprendre .....	15
2.    Pardonner et Sanctionner .....	15
3.    Réconciliation : .....	16



# COMMISSION -VERITE-JUSTICE & RECONCILIATION

**AUTOUR DE LA TABLE POUR UN CAMEROUN RECONCILIE DANS LA DEMOCRATIE,  
LA JUSTICE POUR TOU(TE)S, POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Contribution du REDHAC :**

## **PARTIE I : EXPOSE DES MOTIFS**

- En avril 2014, l'Union Africaine par son Bureau de Paix et Sécurité met en place un programme intitulé : « *Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020* », lors de la commémoration de ce programme en mai 2020, bien qu'elle constate que les armes ne se sont pas tues en Afrique, elle exhorte les pays de l'Afrique en conflit à un cessez-le-feu pendant la lutte contre la COVID-19 ;
- Le 23 mars 2020, le Secrétaire Général des Nations Unies **Antonio Guterres** a appelé à un « *cessez-le-feu immédiat, partout dans le monde* » afin de mieux combattre la pandémie de COVID-19 ;
- Le 22 juin 2020, d'anciens Chefs d'Etat et Prix Nobel de la Paix, notamment, le Docteur Denis Mukwege de la République démocratique du Congo, L'honorable José Ramos-Horta du Timor-Leste, l'ancien président de l'Afrique du Sud Frederik de Klerk (1993), et l'ancien président du Costa Rica, Oscar Arias Sánchez, l'Organisation Américaine The Global Center for the Responsibility to Protect ainsi que d'autres organisations non gouvernementales telles que l'Action mondiale pour la Paix et la Justice au Cameroun et d'autres au niveau national, régional et international ont signé pour appeler les parties en conflit dans le NOSO à un cessez-le-feu<sup>1</sup> pendant la COVID-19 ;
- Le 03 juillet 2020, par un tweet de M. Sisiku Ayuk TUBE, Président de la « République de l'Ambazonie virtuelle », condamné à mort depuis le 20 août 2019, informe l'opinion nationale et internationale que : "*July 2, 2020, we met with a Team from LRC govt, on the possibility of a Ceasefire following the UN's call. The details are being discussed & we will update Ambazonians once some progress is made. Be reassured we remain committed to the restoration of the Independence of homeland*" ;
- Le 03 juillet 2020, M. Chris ANU, Secrétaire à la Communication, des Technologies de l'Information du Gouvernement de la « République de l'Ambazonie virtuelle » a critiqué le leadership de Sisiku Ayuk TUBE, affichant de ce fait la pomme de discorde entre les leaders séparatistes ; il a déclaré : "*[T]he statement attributed to the IG issued by the detainees from behind bars does not represent the position of this Interim Gov't led by Dr. Sako, and we hereby issue a disclaimer to it*"<sup>2</sup> ;

<sup>1</sup> <https://actucameroun.com/2020/06/23/cameroun-les-anciens-chefs-detats-et-cinq-prix-nobel-de-la-paix-appellent-a-un-cessez-le-feu-dans-la-zone-anglophone/>

<sup>2</sup> <https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/NewsArchive/Deal-secret-le-gouvernement-divise-jamais-les-leaders-ambazoniens-524893>

- Le 06 juillet 2020, le Ministre camerounais de la Communication, M. René Emmanuel SADI, dans un communiqué a déclaré : « *Le gouvernement de la République porte à la connaissance de l'opinion, que l'information diffusée dans les réseaux sociaux, sur la tenue le 2 juillet 2020 de négociations entre une délégation gouvernementale et des sécessionnistes en instance de jugement n'est pas conforme à la réalité* »<sup>3</sup> ;
- Le 29 juin 2020, le Vice-Président de la « République de l'Ambazonie virtuelle », M. Dabney YERIMA, écrit dans un compte-rendu sur l'ouverture des négociations que « *la prise de conscience a fait comprendre au régime de Yaoundé que la guerre contre notre peuple est contre-productive et qu'une victoire du Cameroun français est franchement impossible* ». Et d'ajouter : « *Une fois que des progrès significatifs auront été réalisés, le gouvernement intérimaire d'Ambazonie avisera les Ambazoniens* ».<sup>4</sup>
- Dans un Communiqué publié le 27 Juin, le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) affirme que « *la Suisse a été mandatée par une majorité des parties pour faciliter un processus de négociation inclusif* »<sup>5</sup>.
- Le 20 Janvier 2023, le gouvernement canadien par le biais de La Ministre des Affaires étrangères, Mélanie JOLY dans une tentative de négociation en ce qui concerne la crise anglophone au Cameroun, a affirmé que « *Les processus de paix sont toujours compliqués, sont toujours longs aussi, alors notre objectif est de faire en sorte de jouer un rôle positif et d'appeler les parties à la table de négociation* »<sup>6</sup>.
- Le 23 Janvier 2023, M. Sadi Emmanuel Ministre de la Communication Porte-Parole du gouvernement camerounais qui dans un communiqué indique qu'« *Il appartient d'abord, au peuple camerounais, aux institutions et aux dirigeants [...] de rechercher les voies et moyens appropriés pour la résolution des problèmes auxquels notre pays est confronté* »<sup>7</sup>.

En effet, le 23 juillet 2018 à son siège, lors d'une conférence de presse sur la crise dans les régions du NOSO qui s'embrasait, le REDHAC proposait la mise en place d'une COMMISSION VERITE-JUSTICE ET RECONCILIATION (CVJR).<sup>8</sup> Le REDHAC réitère cette position aujourd'hui à moins de 2 ans de la tenue des élections. C'est l'ultime voix pour SAUVER LE CAMEROUN.

## **A. La situation de la crise dans les zones anglophone du Nord-Ouest et Sud-Ouest :**

- Les arrestations et détentions arbitraires (la plupart sont les jeunes, activistes, journalistes, supposés ou réels séparatistes), certains n'ont jamais rencontré un juge d'instruction depuis qu'ils<sup>9</sup> sont incarcérés dans des conditions inhumaines et dégradantes dans les

<sup>3</sup> <https://actucameroun.com/2020/07/06/derniere-heure-le-gouvernement-camerounais-dement-toute-negociation-avec-ambazoniens/>

<sup>4</sup> <http://www.newsducamer.com/nord-ouest-sud-ouest-biya-negocie-avec-les-secessionnistes/>

<sup>5</sup> <https://www.jeuneafrique.com/795222/politique/crise-anglophone-au-cameroun-la-suisse-en-mediatrice/>

<sup>6</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-01-24/negociation-de-paix-au-cameroun/les-processus-de-paix-sont-toujours-compliques-rappelle-melanie-joly.php>

<sup>7</sup> <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230124-cameroun-yaounde-C3%A9-d-C3%A9ment-avoir-mandat-C3%A9-le-canada-pour-un-dialogue-avec-les-groupes-anglophones>

<sup>8</sup> Conférence de presse : position du REDHAC sur la situation sociopolitique et les élections au Cameroun

<sup>9</sup> List of 174 Southern Cameroonians in Kondengui Central Prison and not yet sentenced

prisons et autres centres de détention (non-assistance juridique et judiciaire, non-assistance médicale, interdiction et/ou insuffisance des visites familiales à cause de l'éloignement) ;

- Les actes de tortures et de traitements inhumains et dégradants infligés par les parties en conflit ;
- Les exactions des forces de sécurité sur les populations civiles ;
- Les exactions des séparatistes sur les populations civiles et sur les communautés telles que les Mbororos ;
- Les assassinats des agents de sécurité, des hommes d'Église, des autorités administratives et des civils par les séparatistes et ceux qui s'en réclament ;
- Les assassinats des humanitaires ;
- La prolifération des groupes armés ;
- Le viol des jeunes filles (utilisé comme arme de guerre) ;
- Les enlèvements avec paiement de rançon ;
- Les disparitions forcées des défenseurs (cas de Mowha Franklin) ;
- Les menaces et représailles à l'encontre des défenseurs et journalistes ;
- Les déplacé(e)s internes parmi lesquel(le)s de nombreuses femmes et jeunes filles ainsi que les femmes défenseurs ;
- Au jour du 30 novembre 2023, les réfugiés sont au nombre de **2 222 307** individus, dont **479 012** réfugiés enregistrés, **9 495** demandeurs d'asile, **1 075 252** personnes déplacées internes et **658 548** retournés pour les régions du NOSO<sup>10</sup> ;
- La 3ème enquête sur l'emploi et le secteur informel réalisée par l'Institut national de la Statistique (INS) révèle que le Cameroun fait face à un taux de chômage de 3,3%, soit 600 mille personnes en âge de travailler<sup>11</sup>.
- L'insécurité grandissante au Cameroun est une préoccupation majeure qui affecte la vie quotidienne de nombreuses personnes à travers le pays. Les défis sécuritaires sont multiples et variés, allant de la menace terroriste dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest aux actes de violence urbaine dans les grandes villes comme Yaoundé et Douala. Six Camerounais sur 10 (64%) ne se sont pas sentis en sécurité dans leur quartier au moins une fois au cours des 12 derniers mois, selon la toute récente enquête d'Afrobarometer dans le pays<sup>12</sup>.
- Le climat de méfiance totale des populations vis-à-vis de l'armée et des autorités.
- 1,4 million d'enfants sont actuellement privés d'une éducation de qualité, en raison de l'insécurité persistante dans certaines régions, telles que le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, où plus de 600 mille enfants sont dans une situation extrême. Les chiffres rapportés par Ocha révèlent que 13 incidents violents ont eu lieu dans les établissements scolaires ou

<sup>10</sup> [https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroun-statistiques-des-personnes-deplacees-de-force-novembre-2023#:~:text=La%20population%20des%20personnes%20d%C3%A9plac%C3%A9es,et%20658%20548\\*\\*%20retourn%C3%A9s.](https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroun-statistiques-des-personnes-deplacees-de-force-novembre-2023#:~:text=La%20population%20des%20personnes%20d%C3%A9plac%C3%A9es,et%20658%20548**%20retourn%C3%A9s.)

<sup>11</sup> <https://www.lebledparle.com/le-cameroun-compte-600-mille-chomeurs-en-2023/>

<sup>12</sup> [https://www.afrobarometer.org/articles/le-sentiment-dinsecurite-est-en-hausse-au-cameroun-selon-lenquete-afrobarometer/#:~:text=Six%20Camerounais%20sur%2010%20\(64,pourcentage%20entre%202013%20et%202021.](https://www.afrobarometer.org/articles/le-sentiment-dinsecurite-est-en-hausse-au-cameroun-selon-lenquete-afrobarometer/#:~:text=Six%20Camerounais%20sur%2010%20(64,pourcentage%20entre%202013%20et%202021.)

contre des élèves, perpétrés par des groupes armés entre janvier et juillet 2023, entraînant la fermeture de 2 245 écoles<sup>13</sup>.

## **B. Situation générale, Conflits Armés et autres Crises socio-politiques :**

### **1. Situation : Restriction de l'espace civique par le gouvernement et les groupes armés**

On note la recrudescence des discours de haine hors ligne et en ligne, la montée du tribalisme, les Fake News d'une part, d'autre part, on observe la restriction de l'espace civique à travers les atteintes aux libertés fondamentales (liberté d'association, de manifestation et d'opinion) mais aussi la surveillance en ligne par les autorités et le gouvernement. Les menaces et le spectre des arrestations et de détentions pour « atteinte à la sécurité de l'État », « *déstabilisation des institutions* », « outrage au Chef de l'État » planent comme une épée de Damoclès, ainsi que l'utilisation de la loi antiterroriste N°2014/028 du 23 décembre 2014 afin de juger les civils en toute violation des normes internationales devant les tribunaux militaires. La Secte terroriste Boko Haram et les « séparatistes anglophones » commettent de nombreuses exactions y compris la restriction de l'espace civique, les menaces et représailles à l'encontre des journalistes. Notamment les assassinats de l'Abbé OLA BEBE et du journaliste Martinez ZOGO<sup>14</sup>.

### **2. Conflits armés**

**La secte terroriste Boko Haram dans l'Extrême Nord du Cameroun :** la secte terroriste BOKO HARAM aurait mené plusieurs attaques sur le territoire camerounais, faisant plusieurs dizaines de morts et des dégâts matériels importants<sup>15</sup>.

**La situation dans l'Est du Cameroun :** La région frontalière avec la RCA qui est en proie depuis des décennies à la guerre civile entre les membres de Séléka et les anti Balaka en ont fait de nombreux réfugiés centrafricains qui fuient cette guerre pour le Cameroun. Cet afflux de réfugiés se traduit par une désorganisation des structures d'habitat et des échanges commerciaux, entraînant des actes de banditisme et de brigandage de part et d'autre de la frontière. On parle donc de phénomène de « *coupeurs de route* ». <sup>16</sup>

### **3. Crises sociopolitiques**

**La crise postélectorale de 2018 :** l'élection présidentielle d'octobre 2018 a été l'une des élections émaillées de violences tant physique que verbale au Cameroun de toutes les parties. La gestion de cette crise par les arrestations et détentions du 1<sup>er</sup> challenger du Président de la République et ses alliés et camarades dont la plupart étaient les jeunes, les jeunes filles et les

<sup>13</sup> <https://actucameroun.com/2023/11/10/alerte-14-million-denfants-prives-deduction-au-cameroun/>

<sup>14</sup> <https://drive.google.com/drive/folders/1OYowGBABr8OMCfPeteINQ882ADP05SNh?usp=sharing>

<sup>15</sup> <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230530-cameroun-deux-attaques-terroristes-ensanglantent-l-extr%C3%A4me-nord>

<sup>16</sup> [http://redhac.info/autre.php?dest=autre\\_pub](http://redhac.info/autre.php?dest=autre_pub)



femmes, a créé un environnement de suspicion, de tension et de révolte créant un repli identitaire sans précédent.<sup>17</sup>

**COVID-19 et après :** L'opacité de la gestion de la pandémie COVID-19 par le gouvernement a démontré ses limites : Aujourd'hui, on parle de soupçons de détournements de fonds y compris des denrées alimentaires destinées aux populations vulnérables, les entreprises sont au bord de l'asphyxie et le chômage est devenu endémique<sup>18</sup>. Durant cette période, on a également observé de nombreuses violations des droits humains, allant du droit à la santé, au droit à la vie. Cas du journaliste anglophone **Samuel Wazizi** mort en détention, et **Thomas Tangem**<sup>19</sup>, détenu de la crise anglophone depuis 2017, mort dans son lit menotté, en passant par les violences sexistes (M. Jean de Dieu MOMO, Ministre Délégué auprès du Ministre de la Justice sur **Me Félicité Zeiffman** avocat au Barreau du Cameroun et défenseure des droits humains qui souhaitait une bonne fête à ses confrères en la traitant de « *pisseuse* », « *guenon* ». Dans un post sur Facebook, il ajoute : « *Une primate aux menstrues coagulées par une sévère sécheresse hormonale...* »). De plus, les actes d'intimidations des préfets aux chefs traditionnels (cas du préfet des Hauts plateaux au Chef SOKOUDJOU Jean-Rameau<sup>20</sup>), les filatures, les écoutes téléphoniques et la surveillance en ligne par l'utilisation des faux profils contre les défenseurs des droits humains, les activistes et les journalistes sont en hausse<sup>21</sup>. Enfin, on note un certain je-m'en-foutisme des populations dans le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement. Cela démontre la fracture sociale et même le manque de confiance accordée aux autorités.

On peut également souligner que le 16 Novembre 2021, la publication du rapport d'audit<sup>22</sup> du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales par la Chambre des comptes a mis en lumière des constats troublants. Adopté le 4 juin 2021 après délibération de la Chambre des Comptes, ce document de 171 pages était déjà finalisé avant sa présentation à l'Assemblée nationale, qui était initialement prévue pour le 25 juin mais annulée à la dernière minute. Le rapport confirme toutes les irrégularités déjà dévoilées par un pré-rapport ayant fuité sur les réseaux sociaux en mai dernier, notamment en ce qui concerne le favoritisme, les conflits d'intérêts et les multiples violations des règles régissant la gestion des fonds Covid-19 au Cameroun.

**Les féminicides :** Ils représentent un fléau alarmant dans de nombreux pays, y compris au Cameroun. Ces crimes odieux, souvent perpétrés dans le cadre de violences domestiques, visent spécifiquement les femmes et ont des conséquences dévastatrices sur les individus, les familles et les communautés. Chaque année, de nombreuses femmes sont victimes de violences domestiques, et le nombre de féminicides augmente de manière préoccupante. Au courant de

<sup>17</sup> [http://redhac.info/autre.php?dest=autre\\_pub](http://redhac.info/autre.php?dest=autre_pub)

<sup>18</sup> <https://www.legicam.cm/index.php/p/rapports-publications-guides>

<sup>19</sup> <https://www.camer.be/81596/11:1/cameroun-scandale-un-detenu-de-la-crise-anglophone-rend-lame-menotte-dans-son-lit-dhopital-cameroun.html>

<sup>20</sup> <https://actucameroun.com/2020/07/25/cameroun-intimidation-le-prefet-des-hauts-plateaux-accuse-le-tres-influent-chef-jean-rameau-sokoudjou-de-rebellion/>

<sup>21</sup> Rapport du REDHAC à la 66e session de la CADHP

<sup>22</sup> <https://www.investiraucameroun.com/economie/1711-17155-gestion-des-fonds-covid-19-la-chambre-des-comptes-confirme-les-surfacturations-conflits-d-interets-detournements>

l'année 2023, plus de 80 cas de féminicides ont été recensés dans les grandes villes et les zones rurales du Cameroun<sup>23</sup>. Trois ans plus tôt déjà, l'Institut National de la Statistique (2020) soulignait l'ampleur des violences faites aux femmes sur toute l'étendue du territoire camerounais. Il est crucial de sensibiliser et de mobiliser la société pour mettre fin à cette violence de genre et pour garantir la sécurité et la protection des femmes. Le REDHAC a cet effet a fait un recensement des assassinats des jeunes filles et femmes au Cameroun au courant de l'année 2023<sup>24</sup>.

**La vie chère :** Au Cameroun, la vie chère est une réalité quotidienne pour de nombreux citoyens. Les hausses constantes des prix des denrées alimentaires, des loyers et des services de base ont un impact significatif sur le pouvoir d'achat des ménages. Cette situation entraîne une précarité croissante, alimente les inégalités sociales et économiques, et nuit à la qualité de vie de la population. Les familles les plus vulnérables sont souvent les plus touchées, luttant pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. La vie chère constitue ainsi un défi majeur pour le développement socio-économique du pays, nécessitant des mesures urgentes et des politiques efficaces pour atténuer ses effets néfastes sur la population.

**L'impunité :** Certaines autorités et certains agents de sécurité est devenue presque la norme, la justice semble être à bout de souffle et la corruption systémique, la pauvreté et la misère étouffent les populations, les entreprises privées sont au bord de l'explosion, l'insécurité caractérisée par les velléités des attaques (cas des bombes artisanales interceptées à Yaoundé récemment), et le retour du grand banditisme dans les villes inquiètent.

On peut noter quelques réponses du Chef de l'Etat à certaines préoccupations qui caractérisent cette situation suscitée :

#### **Dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest :**

- Traduction des textes de l'OHADA en anglais (2017) ;
- Le 20 juin 2018, un plan d'urgence humanitaire en faveur des populations sinistrées de la crise des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- Le 30 novembre 2018 par décret N° 2018/719, création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration<sup>25</sup> ;
- La libération d'environ 500 prisonniers du NOSO<sup>26</sup> ;
- La tenue du Grand Dialogue National du 30 septembre au 04 octobre 2019 ;
- Le plan de Reconstruction des Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest<sup>27</sup> ;

<sup>23</sup> [Violences faites aux femmes : regard pluridisciplinaire en contexte camerounais](#)

<sup>24</sup> <https://docs.google.com/document/d/1ablFYXu7UaSVuoD62TtVo0t3Vbaahl4H/edit?usp=sharing&oid=100454178093991496569&rtpof=true&sd=true>

<sup>25</sup> <https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/decrets/3175-decret-n-2018-719-du-30-novembre-2018-portant-creation-du-comite-national-de-desarmement-de-demobilisation-et-de-reintegration>

<sup>26</sup> <http://redhac.info/communique-declarations.php?reference=communique>

<sup>27</sup> <https://www.spm.gov.cm/site/?q=fr/content/arr%C3%A0te-n%C2%B0-031cabpm-du-03-avr-2020-fixant-le-cadre-organique-de-la-mise-en-oeuvre-du-plan>

### **Sur les crises socio-politiques et autres**

- La libération de Maurice KAMTO et certains de ses alliés et camarades bien qu'une quinzaine d'entre eux reste en prison dont Mamadou MOTA<sup>28</sup> ;
- Le 18 décembre 2019, la nouvelle loi sur la décentralisation accorde un statut spécial aux régions anglophones du Cameroun ;

La liste n'est pas exhaustive.

C'est au vu de ce constat que le REDHAC émet cette réflexion pour appropriation à la disposition de la Communauté Internationale (Nations Unies, l'Union Africaine), la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), les ami(e)s du Cameroun, les Organisations de la Société Civile nationales, régionales, nationales, les Représentations diplomatiques accréditées au Cameroun, les partis politiques, les journalistes, les avocats Défenseur(e)s des Droits Humains, les syndicalistes, les autorités administratives, religieuses et traditionnelles, les Universitaires et leurs démembrés, les communautés.

---

<sup>28</sup> <http://redhac.info/communique-declarations.php?reference=communique>



# PROPOSITIONS CONCRETES DU REDHAC

## PARTIE II : POURPARLERS POUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU ENTRE LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS & LES "SEPARATISTES" ANGLOPHONES DU NORD-OUEST ET SUD-OUEST DU CAMEROUN

### A. Les Préalables

- 1) Identification des groupes séparatistes et leur délégation ;
- 2) Identification des autres groupes armés et leur délégation ;
- 3) Identification des autorités Camerounaises qui représentent l'État du Cameroun ;
- 4) Identification des facilitateurs pour la signature du cessez-le-feu (amis du Cameroun ayant de l'expérience à la matière, l'Union Africaine, l'ONU, quelques Prix Nobel de la Paix, la société civile qui a fait des propositions concrètes, la diaspora...). Ces facilitateurs doivent jouir d'une probité morale, et d'une éthique établie.

### B. Le contenu de l'Accord

- 1) Mise en résidence surveillée de AYUK TUBE et ses camarades condamnés à vie jusqu'à la fin des travaux de la Commission Vérité -Justice et Réconciliation ;
- 2) Libération immédiate et sans condition des prévenus et certains prisonniers du NOSO innocent(e)s y compris les jeunes filles et femmes bien identifi(e)s ;
- 3) Mise sous surveillance judiciaire de certaines personnes dont l'appartenance à la « République de l'Ambazonie virtuelle » est avérée jusqu'à la fin de la CVJR ;
- 4) Libération des autres prisonniers politiques et d'opinion identifiés et connus ;
- 5) Le retrait des militaires et la mise en place des unités de proximité sous la responsabilité de la police et de la gendarmerie pour le maintien de l'ordre et la stabilité des zones en conflit ;
- 6) Le dépôt sans condition des armes par les groupes séparatistes et ceux qui s'en réclament ainsi que d'autres groupes armés ;
- 7) La mise en place d'une mission indépendante, internationale d'établissement des faits dans les régions du NOSO ;
- 8) Signature effective du Cessez-le Feu avec effet immédiat par toutes les parties.

## **PARTIE III : LES ETAPES DE LA COMMISSION VERITE- JUSTICE-RECONCILIATION**

### **Etape 1 : Élaboration et adoption d'un Mémoire Consensuel, campagne de plaidoyer au niveau national, régional et international pour la tenue effective de la CVJR avant la tenue des élections.**

Ce document qui est un préalable à la tenue de la CVJR sera élaboré par les membres d'un groupe de travail qui sont identifiés en fonction de leur expertise. Cette étape consistera à :

#### **a) La Mise en place d'un groupe de travail.**

##### **L'Identification, et sélection des membres du groupe de travail ;**

- Cahier de charges
- Élaboration et validation des questionnaires par thématique/région/communauté ;
- Attribution des zones d'intervention ;
- Adoption de l'agenda

#### **b) Le Contenu du mémorandum :**

- Approche,
- Déroulement et durée des consultations nationales
- Adoption des thématiques proposées (8 thématiques ont été identifiées. Elles sont susceptibles de modification)

##### **Thématique 1 : la recherche de la vérité**

- La période à considérer par le processus de réconciliation nationale ;
- Les événements marquants de violences graves et leurs causes ;
- Les violations que l'organe de réconciliation devrait prendre en compte ;
- Les modalités d'audition des auteurs présumés.

##### **Thématique 2 : La place de la justice dans le processus de réconciliation nationale**

- Typologie des faits et allégations graves à soumettre à la justice ;
- Poursuite des présumés auteurs de la violation du Droit International et Droits Humains et des crimes graves pendant les conflits armés au NOSO et BOKO HARAM;
- Possibilité d'amnistier des auteurs de certains cas de violations moins graves.

### 1. La Justice traditionnelle :

**N.B :** cette forme de justice doit être privilégiée car basée sur le pardon mutuel et la réparation collective ; elle renforce la cohésion sociale.

### 2. La Justice pénale

**N.B :** elle consiste à créer une Cour Pénale Spéciale (CPS) pour juger les responsables des crimes graves commis par toutes les parties prenantes dans le cadre des conflits armés dans les 2 régions anglophones du Nord-Ouest et Sud-Ouest, et dans l'Extrême Nord où sévit la secte terroriste Boko Haram, ainsi que d'autres crimes économiques ...

### Thématique 3 : Les réparations

- Les préférences en matière de réparations
- Les types de préjudices éligibles aux réparations

### Thématique 4 : La perception de la réconciliation nationale

- Perception des forces de défense et de sécurité et propositions de changements
- Perception de la presse et propositions de changements
- Perception de la gestion du foncier et proposition d'amélioration
- Perception de la gouvernance économique et proposition d'amélioration
- Perception de la question ethnique et proposition d'amélioration
- Perception des religions et proposition d'amélioration
- Perception de l'école et proposition d'amélioration
- Perception des partis politiques et proposition d'amélioration
- Appréciation des réformes publiques en cours dans le pays
- Possibilité de la réconciliation nationale
- Options de la réconciliation nationale

### Thématique 5 : L'avenir du Cameroun

- Vision générale de l'avenir
- Actions prioritaires pour réaliser le futur désiré
- La Place de la femme et des jeunes (filles et garçons) dans un Cameroun uni, pacifique et démocratique

### Thématique 6 : Les enjeux de la mise en œuvre de la réconciliation nationale

- L'approche stratégique du processus de justice transitionnelle au Cameroun : Quels mécanismes pour le Cameroun ?
- L'approche organisationnelle de la réconciliation

- L'approche séquentielle de la réconciliation
- Le portage politique du processus
- Le portage religieux du processus
- Le portage traditionnel du processus
- Pouvoirs, fonctions et ressources pour la mise en œuvre du processus
- Les modalités procédurales d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation

### **Thématique 7 : les axes prioritaires du processus de réconciliation et le rôle des acteurs**

- Éducation citoyenne et marketing social sur la réconciliation
- Mise en place de l'organisme de réconciliation (la transition)
- Conduite des investigations sur les violations
- Plan d'action pour les réparations
- Rôle des partenaires d'appui au processus de réconciliation nationale

#### **c) Récits historiques basés sur l'enseignement de l'Histoire**

- Aperçu général
- Résultats de la phase I/ Évaluation des récits historiques
- Le cadre de l'éducation formelle : création et transmission des récits historiques
- Transmission des récits historiques dans le cadre de l'éducation formelle
- Le cadre de l'éducation non formelle : création et transmission des récits historiques
- La manière dont les jeunes conservent et reproduisent les récits
- L'impact des récits sur les jeunes : sur l'identité et leur comportement
- Conditions cadres et contextualisation des résultats
- Résultats de la phase 2 : proposition du projet d'histoire

#### **d) Conclusions et recommandations**

- Recommandations générales
- Recommandations concernant le droit à la vérité
- Recommandations sur le droit à la justice
- Recommandations relatives aux réparations
- Recommandations liées aux réformes institutionnelles
- Recommandations liées à l'enseignement de l'histoire

**La liste n'est pas exhaustive**

**Etape 2 : Mise en place d'un comité d'experts bénévoles pour la relecture du Draft 0 ;**

**Etape 3 : consultations nationales à nouveau pour les observations finales des communautés ;**

**Etape 4 : Réunion du Groupe de travail pour consolidation du document ;**

**Etape 5 : Dépôt auprès des autorités administratives, religieuses, traditionnelles pour information et observations finales ;**

**Etape 7 : Lecture finale par le comité de relecture, traduction en anglais, Pidgin Fulfulde, haoussa, et autres langues locales qui seront identifiées et édition ;**

**Etape 8 : Mise en place d'un comité restreint et un agenda pour le plaidoyer ;**

**Etape 9 : Vaste campagne de vulgarisation et sensibilisation du mémorandum.**

REDHAC



## **PARTIE IV : LA CONVOCATION DE LA COMMISSION VERITE JUSTICE ET RECONCILIATION**

### **Etape I : Mise en place d'une pré-équipe qui identifie les parties prenantes à ces assises**

Elle sera composée de :

- La société civile camerounaise, régionale et internationale ;
- 20 personnes dans les 10 régions ;
- La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) ;
- Les hommes d'Eglise ;
- La diaspora ;
- Les parlementaires des 2 chambres ;
- L'ONU ;
- L'Union Africaine
- La Présidence de la République
- Le Gouvernement

### **Etape II : Convocation de la Commission**

Facilitateurs (personnalités proposées) :

- Thabo Mbeki, ancien Président de l'Afrique du Sud ;
- Ellen Johnson Sirleaf, ancienne Présidente de la République du Libéria ;
- Paul Kagame, Président du Rwanda ;
- Catherine Samba Panza, ancienne Présidente de la RCA ;
- Les Prix Nobel de la Paix ;
- Les partenaires et amis du Cameroun qui ont l'expertise et l'expérience requises ;
- L'Union Africaine et ses démembrements (Bureau Paix et Sécurité, la CADHP, la Cour Africaine, la Commission des Affaires Politiques) ;
- Les Nations Unies et ses démembrements (Bureau Paix et Sécurité, Conseil Droits de l'Homme, Conseil de Sécurité, Bureau des droits de l'Homme...) ;
- La CEEAC, la CEMAC et la CEDEAO ;
- La société civile nationale, régionale et internationale dotée de l'expérience et de l'expertise ;
- La Diaspora camerounaise et africaine.

La liste n'est pas exhaustive

***N.B. :*** Ces personnalités seront chargées d'attribuer les tâches, de proposer l'agenda, de conduire des débats, d'adopter des résolutions et de faire le suivi de la mise en œuvre jusqu'à la fin du processus de réconciliation. Les femmes doivent être privilégiées en tant que facilitatrices.

### **Catégorie de participant(e)s Qui sera convoqué ? :**

Environ 2000 personnes :

- Les victimes et les familles qui ont subi les exactions de force de sécurité ;
- Les victimes et les familles qui ont subi exactions des séparatistes et de ceux qui s'en réclament ;
- Les victimes et les familles qui ont subi les exactions de la secte Boko Haram à l'Extrême Nord ainsi que d'autres groupes rebelles de l'Est ;
- Les déplacés internes (avec un accent particulier sur les filles, femmes et jeunes) ;
- Les réfugiés (avec un accent particulier sur les filles, femmes et jeunes) ;
- Les partis politiques dans leur diversité ;
- Les forces de défense ;
- La police ;
- Les hommes d'église ;
- Les chefs traditionnels ;
- Le gouvernement : 1<sup>e</sup> ministre ses démembrements et les ministères ;
- La Présidence de la République et ses démembrements ;
- Les amis et partenaires du Cameroun ;
- La Diaspora dans sa diversité ;
- La société civile nationale, régionale et internationale dans sa diversité.
- Les journalistes

### **Etape III : Comprendre, Pardonner, Sanctionner et Réconcilier**

#### **1. Libération de la parole : Comprendre**

**Vérité** : Toutes les victimes et les bourreaux s'expliqueront en toute liberté et protection. Cet exercice permet d'établir les responsabilités et la profondeur des plaies à panser. (On mettra en place une commission chargée de la protection des témoins et des participants).

#### **2. Pardonner et Sanctionner**

**Justice** : elle sera à 3 niveaux

1. **Transitionnelle** : qui aboutit au pardon pur et simple
2. **Civile** : qui peut aboutir à des travaux d'intérêt général selon une durée définie par la Commission et/ou au paiement d'une somme d'argent symbolique.
3. **Pénale** : les présumés coupables identifiés dans le rapport de la mission d'établissement des faits seront renvoyés devant une Justice Pénale Spéciale qui pourrait être créée pour la circonstance (Cour Spéciale de Justice pour le Cameroun- CSJC) y compris devant la Cour Pénale Internationale (CPI) pour répondre de leurs actes.

### 3. Réconciliation :

Elle comporte 3 phases

#### Phase 1 : Réparation

- **Mise en place des cellules spécialisées en soutien psychologique** : certaines victimes et leurs familles doivent être prises en charge par ces cellules spécialisées ;
- **Mise en place d'une cellule pour la réparation matérielle et/ou financière** ;
- **Mise en place des cellules pour la réinsertion sociale des jeunes** ;
- **Mise en place des cellules spécialisées pour la réinsertion de la jeune fille et de la femme** ;
- **Mise en place des centres d'écoute.**

#### Phase 2 : Consolidation des Institutions démocratiques et de l'Etat de Droit

Discussion sur les thématiques suivantes et résolutions :

- **Quelle forme de l'Etat pour un Cameroun prospère ?**
  - Décentralisation ?
  - Fédéralisme ?
  - Sécession ?
- **Quel Etat de droit pour un Cameroun tourné vers la lutte efficace contre l'impunité ?**
  - La Justice ?
  - Les Magistrats ?
  - La loi fondamentale ?
  - La question de la qualification des normes internationales ?
- **Quelles forces de sécurité pour une sécurité humaine et pour tous ?**
  - Armée Républicaine ?
  - Armée Nation ?
  - Armée Républicaine et Nation ?
  - Police de proximité ?
- **Quel système électoral qui confère la légalité et la légitimité ?**
  - Code Électoral ?
  - Calendrier Électoral ?
  - Organe de régulation des Élections ?

#### Phase 3 : Reconstruction des régions du NOSO mais aussi des autres parties du Cameroun

- Mise en place d'une commission pour l'identification des tâches et des priorités ainsi que proposition d'un agenda ;
- Mise en place d'une commission de suivi de l'exécution de ces tâches ;
- Mise en place d'une commission d'évaluation interne et externe.

Enfin :

- Mise en place d'une commission Internationale Indépendante de mise en œuvre et suivi des délibérations de la CJVR ;
- Mise en place d'une commission internationale indépendante d'évaluation des avancées et des défis liés aux libérations.

**Financements** : l'Etat, les alliés du Cameroun assureront les financements par un fonds appelé **FONDS D'URGENCE DE RECONCILIATION NATIONALE**. Ce fonds sera géré par des personnalités dont l'éthique et la probité morales sont établies.

**1) RÔLE DU PRESIDENT PAUL BIYA :**

- a) Il assure l'ouverture des travaux ;
- b) Il donne les orientations, les avis, ainsi que les conseils pour la bonne réussite des assises.

A cet effet, une équipe sera mise à la disposition du Chef de l'Etat : les membres de cette équipe seront identifiés par les facilitateurs afin qu'il garde sa neutralité. Elle aura pour but de lui faire un compte rendu à chaque étape du processus.

**Quelques précisions :**

- 1) Les facilitateurs s'assureront que l'inclusion et le consensus sont privilégiés tout au long du processus.
- 2) Un code d'éthique et de bonne conduite sera élaboré pour définir le cadre des discussions avec des sanctions pour les coupables.
- 3) La légalisation des partis politiques et des associations de toute nature devra être suspendue par le Ministère de l'Administration Territoriale jusqu'à la fin du processus.

**LES DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS SONT CONTRAIGNANTES POUR TOUTES LES PARTIES ET NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE ATTAQUEES, NI ATTAQUABLES.**